

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 juillet 2024

N° 2024-347

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET

Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT

M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE

M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI

M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S):

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-347

Bordeaux - PAE des Bassins à Flots - Place Alice Girou - Avenant au bail emphytéotique au profit de la SARL Jardins de Garonne - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015-831 du 18 décembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de consentir un bail emphytéotique au profit de la SCI Jardins de Garonne Invest, portant sur une emprise bâtie d'environ 627 m² sise 11 rue Lucien Faure à Bordeaux, ladite emprise ayant vocation à être mise à disposition au profit de l'association laïque du Périgord pour l'éducation des adolescents (ALPEA) aux fins de développement d'une activité de restauration en vue de réinsérer professionnellement des jeunes en difficulté.

C'est ainsi que le 9 juin 2016, un bail emphytéotique portant sur une emprise bâtie d'une superficie totale de 627 m² à prendre ou à détacher des parcelles cadastrées RZ16, 17, 18, 19 et 20, aujourd'hui cadastrées RZ61, 63, 65, 66 et 67, a été signé entre Bordeaux Métropole et la SCI Jardins de Garonne Invest, à laquelle s'est substituée la SARL Jardins de Garonne. Ce bail a été signé en vue de la réalisation d'un projet de « guinguette sociale » et ce, pour une durée de 45 ans moyennant une redevance annuelle indexable de 3 000 € HT.

Par la suite, afin de développer son activité en créant une terrasse, l'emphytéote a fait part de son souhait d'occuper une emprise supplémentaire de 60 m², à détacher de la parcelle métropolitaine cadastrée RZ64, sise place Alice Girou.

Bordeaux Métropole y a consenti et a formalisé cette occupation en date du 5 mai 2021 par le biais d'une convention précaire et révocable portant sur l'emprise précitée, préalablement déclassée du domaine public dont elle relevait, dans l'attente de la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique initial.

Cet avenant prévoit donc les modifications suivantes :

- Intégration dans le périmètre d'occupation initial de l'emprise de 60 m² précitée,
- Augmentation de la redevance annuelle de 847 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-69455 du 22/02/2024, soit une redevance annuelle indexable totale de 3 847 €.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,

VU les dispositions du Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.451-1 à L. 451-12,

 ${
m VU}$ la délibération métropolitaine n°2015-831 du 18 décembre 2015 enregistré à la Préfecture de la Gironde le 7 janvier 2016,

VU l'arrêté de déclassement n° 2021-BM 0500 du 20 avril 2021, enregistré à la Préfecture de la Gironde le 23 avril 2021,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-69455 du 22/02/2024,

VU le bail emphytéotique en date du 9 juin 2016 entre Bordeaux Métropole et Jardins de Garonne Invest.

VU la convention d'occupation précaire et révocable en date du 5 mai 2021 entre Bordeaux Métropole et Jardins de Garonne,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le caractère social du projet motivant cet avenant,

DECIDE

Article 1: de conclure un avenant au bail emphytéotique conclu le 9 juin 2016 portant sur une emprise bâtie d'une superficie totale de 627 m² à prendre ou à détacher des parcelles cadastrées RZ16, 17, 18, 19 et 20, aujourd'hui cadastrées RZ61, 63, 65, 66 et 67 signé entre Bordeaux Métropole et la SCI Jardins de Garonne Invest, à laquelle s'est substituée la SARL Jardins de Garonne. Cet avenant intègre une emprise supplémentaire de 60 m², à détacher de la parcelle métropolitaine cadastrée RZ64, sise place Alice Girou, portant le périmètre d'occupation à 687 m², et augmente la redevance annuelle de 847 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-69455 du 22/02/2024, soit une redevance annuelle indexable totale de 3 847 €.

<u>Article 2</u>: d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération,

<u>Article 3</u>: d'imputer la recette se rapportant à cette transaction au chapitre 75 compte 752, fonction 020 du budget principal de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024

Madame Andréa KISS